

Paris, le 22 octobre 2020

*Le Président*

Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports  
110, rue de Grenelle  
75 357 PARIS SP 07

Monsieur le Ministre,

Alors que vous ouvrez aujourd'hui le Grenelle de l'Éducation, la Société des agrégés souhaite pouvoir contribuer aux débats, comme elle le fait depuis plus de 100 ans, au service inlassable des professeurs et pour la haute qualité de l'enseignement.

L'actualité récente a dramatiquement rappelé l'exigence absolue de protection et le devoir de soutien de l'institution envers les professeurs et les personnels d'éducation, dans l'exercice de leur métier, devant des menaces de plus en plus vives. Les professeurs ne doivent pas être seuls.

La Société des agrégés souhaiterait également ajouter les points sur lesquels elle considère que des avancées majeures sont indispensables et dont elle s'est régulièrement fait l'écho dans ses communiqués et publications :

- **Revalorisation matérielle du métier** : le traitement est insuffisant au début comme en fin de carrière, les gratifications et compléments possibles quasi inexistantes, le pouvoir d'achat des professeurs et, en particulier des agrégés, a diminué ces dernières années. Cet état de fait aggrave encore le sort qui serait le leur, si la réforme des retraites devait être mise en œuvre, avec une perte de pension avoisinant le tiers de son montant actuel.
- **Amélioration de la qualité des formations initiale et continue** afin qu'elles soient adaptées aux exigences intellectuelles et professionnelles des professeurs comme aux nécessités de l'exercice du métier, dans un accompagnement de pair à pair et non dans un mouvement du haut vers le bas, aujourd'hui encore trop infantilisant. L'Éducation nationale a des progrès à entreprendre dans la formation pour adultes.
- **Revalorisation morale du métier** : elle passe par le respect dû aux professeurs et commence dans leurs rapports avec l'administration, qui doit être attentive, à leur écoute et les aider dans l'exercice de leur fonction, en aplanissant les difficultés administratives de toutes sortes.
- **Efficacité des ressources humaines** : le mouvement ne remplit pas ses objectifs. De crainte de ne pas obtenir une meilleure situation, les professeurs renoncent souvent à toute mutation, ce qui crée une situation d'immobilité. Par ailleurs, le ministère doit être plus incitatif pour que les rectorats accordent une priorité d'affectation en lycée, conformément à leur statut, à tous les agrégés qui le souhaitent. Enfin, les perspectives d'évolution et de carrière ne sont pas assez diverses et devraient correspondre davantage aux aspirations de nos collègues.

- **Qualité de vie au travail** : les professeurs exercent trop souvent dans des établissements dégradés à l'hygiène insuffisante, comme la crise du coronavirus l'a malheureusement mis en lumière. La médecine du travail doit être renforcée, la prévention des risques spécifiquement liés à l'exercice de la fonction doit être développée. Le parcours de nos collègues souffrant de handicap doit être facilité et les difficultés des collègues en fin de carrière, dues à un âge de plus en plus avancé, doivent être mieux prises en compte.
- **Égalité femmes/hommes** : les publications récentes de la DGRH comme nos propres travaux (*Où sont les femmes ?* Société des agrégés, 2019) ont mis en lumière des différences de carrières entre femmes et hommes, aujourd'hui comme hier, inacceptables. Plus les fonctions sont élevées, plus la part des femmes diminue. Des mesures doivent être prises pour une meilleure répartition des fonctions.

Enfin, nous souhaitons vous exprimer notre attachement indéfectible aux concours de recrutement, sur programmes nationaux connus de tous, contenant des écrits et des oraux soutenus devant des jurys indépendants, qui garantissent l'application du principe constitutionnel d'égalité devant les charges et emplois publics et la haute qualité scientifique des professeurs ainsi recrutés, la maîtrise de leur discipline étant la première des compétences pédagogiques.

Voici les pistes de réflexion mais aussi nos engagements qu'il nous a semblé bon d'évoquer, à l'orée de ces travaux auxquels nous espérons être associés.

Nous tenant à votre disposition pour tout échange à venir, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de notre respectueuse considération.

Pour le Bureau de la Société des agrégés,  
Stéphane CARDINI

